

Le Conseil en Energie Partagé

le service énergie des petites communes



L'enjeu énergétique pour les communes





De nouveaux enjeux pour les communes

- Obligations, incitations, RT 2012, fin tarifs réglementés...
- Affichage étiquette communication « verte », augmentation coûts
- Volet bâtiment de la Loi TECV...

Objectifs à atteindre

- **Paquet Climat de l'UE 2020 et 2030 :**
 - -20% puis - 40 de la consommation d'énergie (par rapport à 1990)
 - +20% puis + 27% sur l'Efficacité Energétique
 - +20% puis + 27% sur les EnR
- **Facteur 4** : diviser par 4 les émissions de GES **pour 2050.**



Compétences des collectivités locales

- **Interviennent à tous les niveaux sur l'énergie (consommation, production, distribution)**
- **Incitatrices, exemplaires, rôle de sensibilisation**
- **Responsables de la commande publique**
- **Aménageuses**

⇒ ***Prise de conscience et volonté de changement***

⇒ ***personne spécifique en charge de l'énergie***

Quelques chiffres

Dépenses énergétiques :

6%

*du budget de fonctionnement
des communes de 500 à moins de 10 000 habitants*

Dans les Ardennes:

536 kWh - 42 €

par an et par habitant

***Les petites communes n'ont pas les moyens
d'avoir un service énergie***

Le CEP, un service partagé à coût partagé



La mission

- **Pour qui:** communes de - de 10 000 habitants
- **Missions:** accompagner les petites communes rurales dans la réduction des consommations énergétiques et d'eau sur l'ensemble de leur patrimoine (les bâtiments, l'éclairage public, les véhicules et l'eau)
- **Engagement:** sur 3 ans
- **Coût:** 1,20 €/hab/an (minimum 450 €/an) sauf PNR Ardenne grâce à l'engagement de la Région et de l'ADEME jusque fin 2016
- **Prise en charge par certaines collectivités (CCCPA, anciennement Pays Sedanais)**





Principe du CEP

1. **Connaître pour pouvoir gérer l'énergie**, en analysant les factures, en visitant les bâtiments, en récoltant des informations ;
 2. **Adapter le fonctionnement à ses besoins**
=> **Réduire les consommations** d'eau et d'énergie, à confort au moins identique, éviter le gaspillage inutile ;
- **Intéresser et impliquer** les partenaires pour **AGIR** et **économiser l'énergie**, par le biais notamment de **sensibilisation** et de formation auprès **des élus, des techniciens, des usagers du patrimoine communal et des autres acteurs locaux. L'investissement dans du matériel adapté est nécessaire.**





Collaboration entre la commune et le conseiller

- Un partenariat fort **nécessaire**
- Désignation de 2 référents :
 - ✓ **Un élu**
 - ✓ **Un technicien**
- La Commune garde tous les pouvoirs de décision
- Le conseiller accompagne la collectivité dans ses projets de maîtrise de l'énergie et d'EnR
 - ✓ **Le conseiller = porte d'entrée vers des experts spécialisés**
- Communication / animation

Déroulement du CEP: 2 phases

- **La réalisation d'un bilan énergétique global**
 - Bien connaître son patrimoine communal pour mieux gérer
 - Analyser les factures sur plusieurs années
 - Connaître sa situation actuelle, en se comparant à des moyennes
 - Indicateurs de suivi (kWh/hab/an, € hab/an, kg de CO₂ /hab, % EnR)
 - se fixer des objectifs, des axes de priorités (Tepos, ...)
- **Le suivi personnalisé de la commune :**
 - Identification un plan d'action
 - Conseiller la commune
 - Accompagner les projets de la commune
 - Continuer le suivi des consommations et pérenniser les économies,
 - Vérifier l'efficacité et analyser les dérives de consommation

Etat des lieux

Outils et mesures

Des petits plus personnalisés

Logiciel GepWeb 360
Bilan énergie/eau
indicateurs
Pistes d'actions

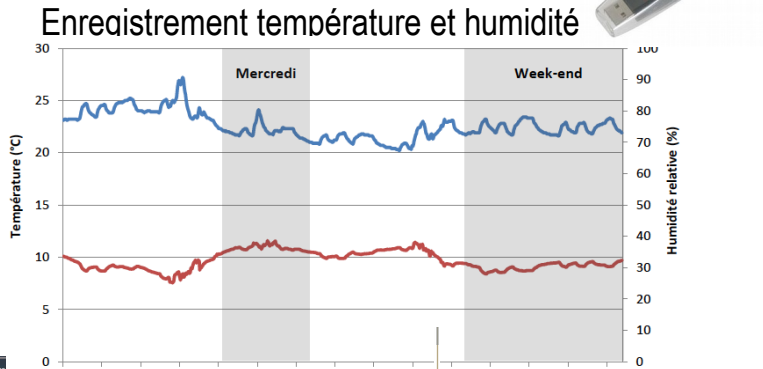
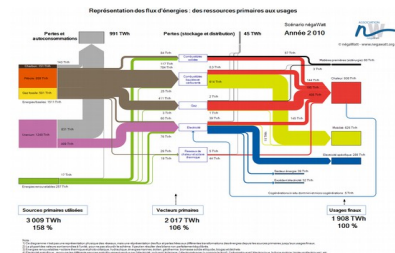


Diagramme Sankey



Courbe de charge, puissance électrique

Débit d'eau

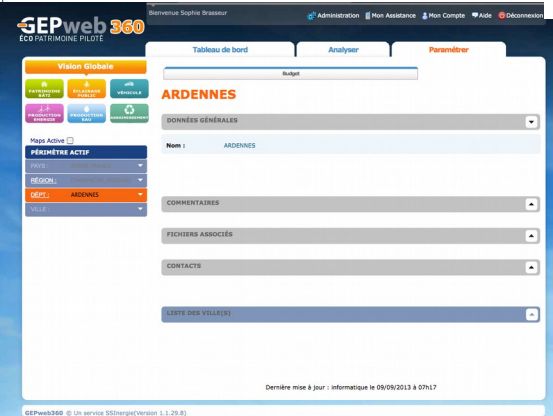
Caméra thermique



Diagnostic éclairage public
Fiche synthétique Bâtiment
Affiche Display

Analyse des contrats
d'entretien chaudières

Vérification des
programmations et
régulations des chaudières



Échange/partage

Conférence ateliers thématiques
 Visite de sites exemplaires
 Partage expérience
 Veilles réglementaires
 Événements ALE 08
 Mutualisation-groupement d'achats
 Concours entre communes

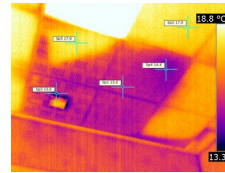
Evaluation Mise en valeur

Caméra thermique après travaux
 Affiche display Avant/Après
 Fiches « action exemplaire »
 Remise à jour données
 Suivi des indicateurs

Sensibilisation

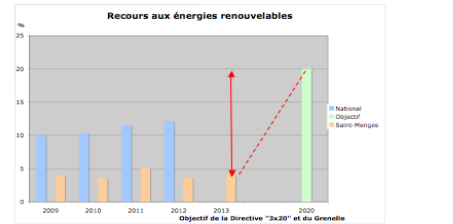
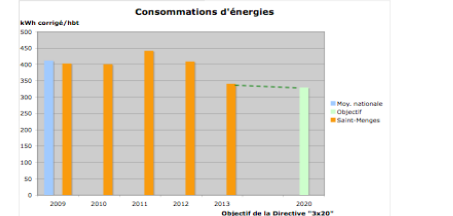
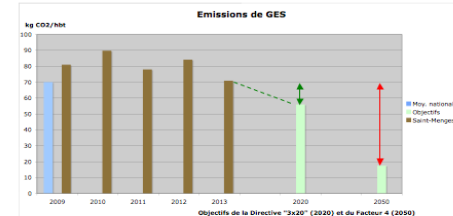
Utilisateurs-usagers-élus:

Affiche Display
 Éco-gestes
 Affiche consignes
 Caméra thermique
 Référent bâtiment
 Réunions



Citoyens:

Conférence/film débat
 Expositions
 Balade caméra thermique
 Article bulletin municipal



Accompagnement

Cahier des charges
 Choix des entreprises-BET
 Analyse devis
 Matériaux et performances
 Coûts des travaux
 Aides financières
 Note d'opportunité énergies renouvelables



Exemples d'action

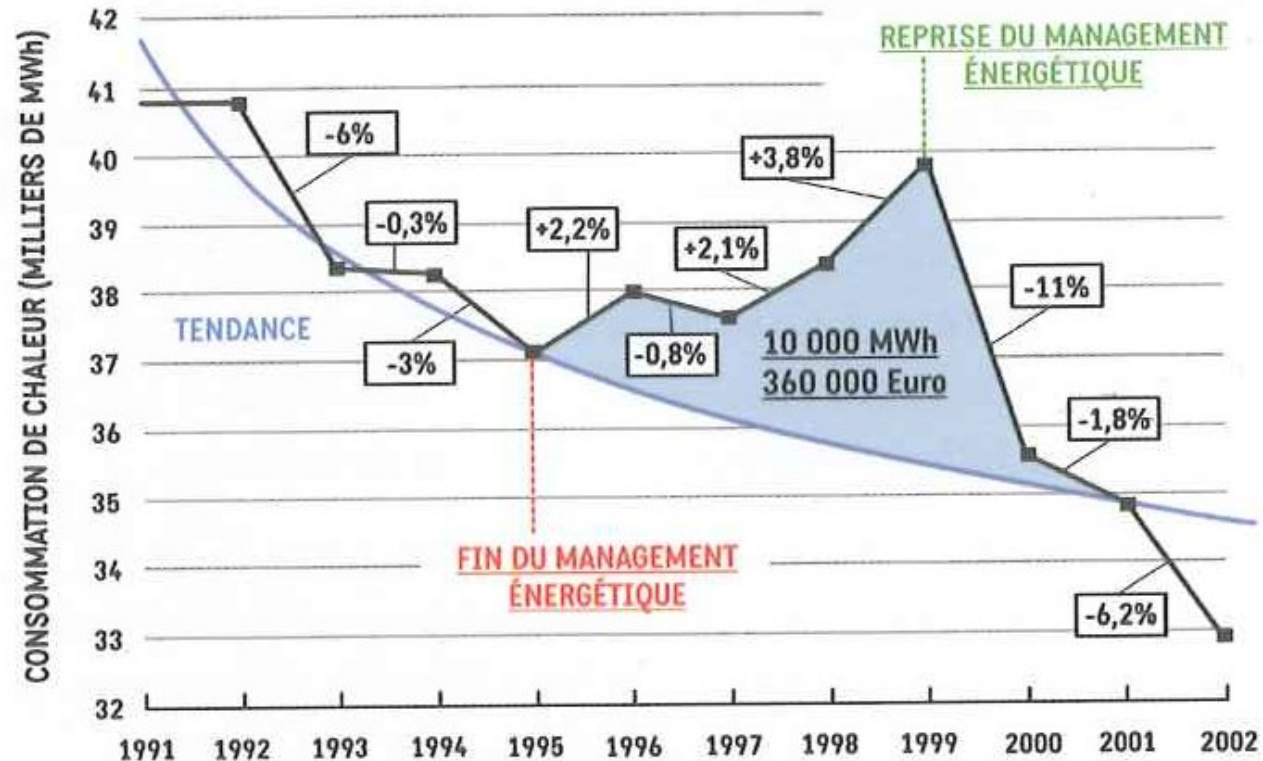
- Optimiser le nombre de bâtiments ;
- Optimiser de contrats de fourniture ;
- Mettre en place des sous-compteurs ;
- Limiter les consommations inutiles ;
- Améliorer l'éclairage intérieur comme public
- Adapter l'isolation pour chauffer mieux et moins
- Affiner les consommations d'eau
- Entretenir son patrimoine et suivre ses consommations

L'importance d'un suivi énergétique

👉 Les dérives ne sont pas inévitables

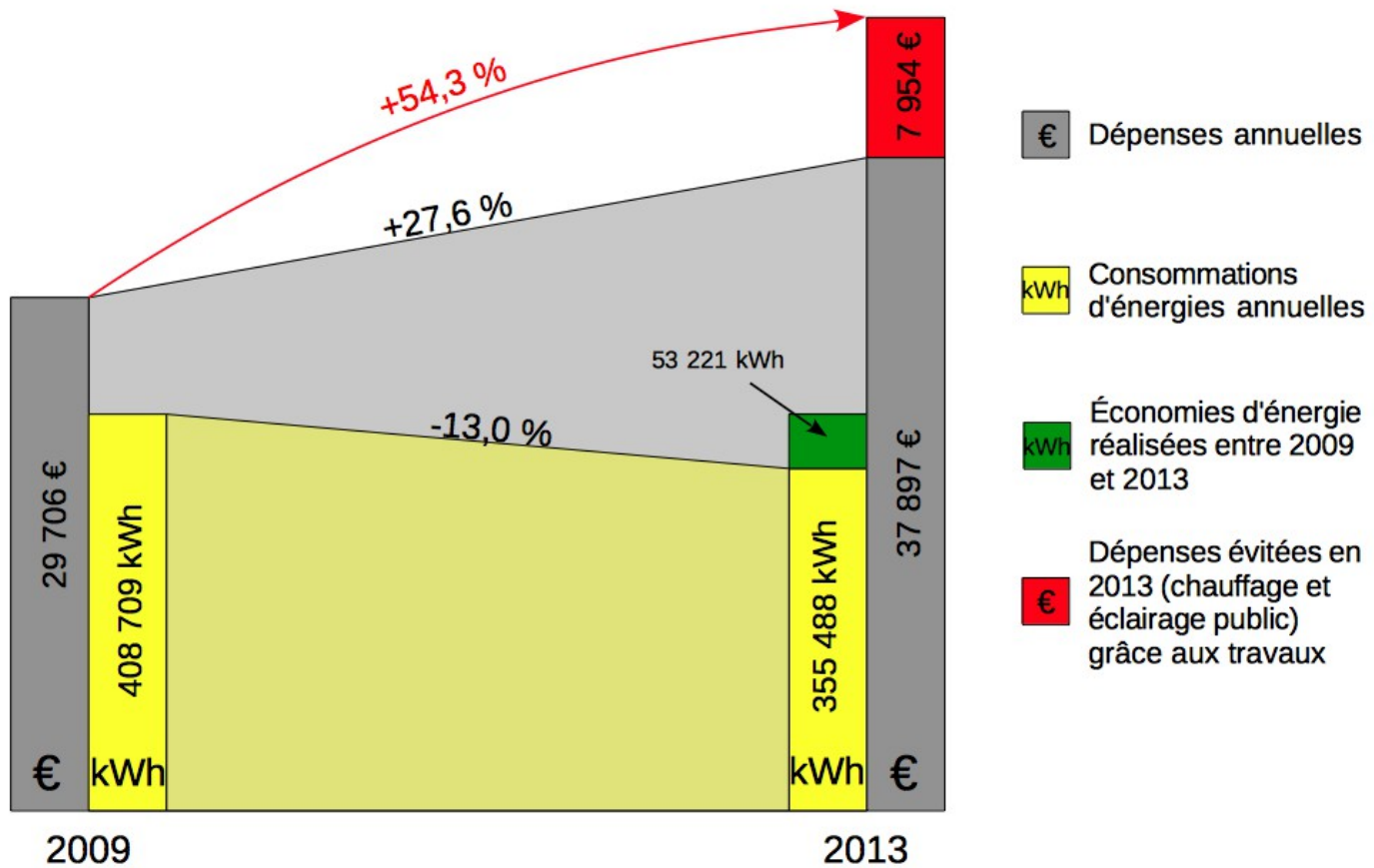
👍 Dynamique, motivation

CONSOMMATION DE CHALEUR AVEC OU SANS LE MANAGEMENT ÉNERGÉTIQUE



Source: ALEC Grenoble

Economies financières ?





• **Contact :**

Sophie Brasseur / Sophie Gabarrot
Chargées de mission « Collectivités »

ALE des Ardennes - 17 rue Irénée Carré - 08000 Charleville-Mézières
03 24 32 12 29 - infos@ale08.org - www.ale08.org

Territoire PNRA : Yann MALHOMME
03 24 42 90 57

L'énergie la moins chère est celle que l'on ne consomme pas!